



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **DORÉ COPPER ANNONCE UNE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES RESSOURCES MINÉRALES POUR CORNER BAY – ÉVALUATION ÉCONOMIQUE PRÉLIMINAIRE EN COURS**

**Toronto (Ontario) – le 6 octobre 2021** – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) est heureuse d'annoncer une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (« ERM ») et une augmentation substantielle de ces dernières pour son projet phare à haute teneur en cuivre et en or, le projet Corner Bay, situé à environ 55 kilomètres par route de l'usine Copper Rand de la Société, près de Chibougamau au Québec.

Cette augmentation substantielle du volume du fait de l'ERM de Corner Bay constitue un changement radical important relativement au potentiel économique d'une exploitation minière sous terre. Cette ERM servira de base au plan de mine qui sera présenté dans l'évaluation économique préliminaire (« EEP ») dont la réalisation est prévue d'ici janvier 2022.

Participer à notre webinaire le mercredi 6 octobre à 12 h (heure de l'Est) :

<https://us06web.zoom.us/j/84095898479?pwd=eGVPTytxUXI4a2ZwYlBQNi9lQzhFUT09>

#### **Faits saillants de la mise à jour de l'ERM de Corner Bay**

- **Le gîte Corner Bay comprend des ressources indiquées de 2,66 Mt à 2,68 % Cu et 0,26 g/t Au et des ressources présumées de 4,54 Mt à 3,20 % Cu et 0,27 g/t Au.**
- **Renferme 157 millions de livres de cuivre dans la catégorie indiquée et 320 millions de livres de cuivre dans la catégorie présumée.**
- Corner Bay a doublé en volume par rapport à l'estimation précédente en 2019 :
  - Une augmentation de 140 % du tonnage total et de 107 % du contenu en cuivre dans toutes les catégories de ressources.
- Coût de découverte de 0,02 \$ par livre<sup>1</sup> depuis l'acquisition en 2017.
- Excellente continuité de la minéralisation.
- Infrastructure en place :
  - Accessible par rampe jusqu'à une profondeur de 115 mètres et deux kilomètres de développement sur trois niveaux;
  - À une distance de transport par camion vers l'usine de traitement de la Société (2 700 t/j).
- Il existe un important potentiel d'exploration d'accroître davantage l'ERM :
  - Le programme de forage en cours a réussi à relier la veine Principale et la veine La plus profonde (toutes deux sous le dyke);
  - Le gîte demeure ouvert en dessous de 1 100 mètres de profondeur en aval-plongée;
  - Zones subparallèles non vérifiées.
- EEP prévue en janvier 2022.

*« Lorsque nous avons acquis Corner Bay en 2017, nous entrevoyions la possibilité d'accroître de manière importante le gîte et de générer de la valeur. Le succès de notre récent forage a permis d'accroître le nombre de tonnes des ressources minérales de 360 % depuis l'acquisition et de 140 % par rapport à l'ERM de 2019, à un très faible coût de découverte de 0,02 \$ par livre, et le potentiel d'exploration de la propriété demeure substantiel. Corner Bay est aujourd'hui l'un des quelques gisements à haute teneur en cuivre (+3 % Cu) non développés au monde, » a déclaré Ernest Mast, président et chef de la direction de Doré Copper.*

« Notre prochaine priorité est la réalisation de l'EEP relative au plan de redéveloppement considérant un modèle d'exploitation en étoile où Corner Bay serait la principale source d'approvisionnement de notre usine centrale et les gîtes Devlin et Joe Mann une source supplémentaire. Compte tenu de l'importance de la teneur en cuivre et du volume des ressources minérales et de l'existence des installations nécessaires pour l'exploitation minière ainsi que pour le traitement du minerai et des résidus, nous espérons démontrer des paramètres économiques des plus intéressants pour notre exploitation en étoile. Il est prévu de poursuivre le forage d'exploration à partir de la surface à Corner Bay et d'entreprendre le forage intercalaire en 2022, en prévision d'une étude de faisabilité au début de 2023. »

Doré Copper a octroyé à BBA Inc. (Mont-Saint-Hilaire, au Québec) le contrat pour diriger l'EEP, laquelle considérera Corner Bay comme principale source d'approvisionnement de l'usine Copper Rand ainsi que Devlin et l'ancienne mine Joe Mann comme des sources d'approvisionnement secondaires dans son modèle d'exploitation en étoile.

L'EEP utilisera l'ERM publiée aujourd'hui pour Corner Bay et l'ERM de Joe Mann du 28 juillet 2021 (rapport technique déposé le 10 septembre 2021). Doré Copper met présentement la touche finale à la mise à jour de l'ERM du gîte cuprifère Devlin, situé à 10 kilomètres à l'ouest de Corner Bay, sur la même propriété. Un rapport technique conforme au Règlement 43-101 portant sur les ERM des gîtes Corner Bay et Devlin sera déposé sur SEDAR (www.sedar.com) dans un délai de 45 jours.

### Évaluation des ressources minérales de Corner Bay

L'ERM du gîte Corner Bay (présentée au tableau 1 et à la figure 1) a été réalisé par SLR Consulting (Canada) Ltd (« SLR »), une firme d'experts-conseils dans le domaine minier mondiale et indépendante, en utilisant les données de forage disponibles au 28 septembre 2021. Cette ERM tient compte d'une base de données de 324 trous de forage au diamant totalisant 140 105 mètres, incluant 48 sondages totalisant 46 633 mètres réalisés par Doré Copper de 2017 à 2021 (en considérant la date limite).

En outre, des teneurs importantes en argent et en molybdène sont observées par endroit dans le gîte Corner Bay et seront évaluées lors de l'étude de faisabilité. Le gîte demeure ouvert en aval-plongée, et il existe plusieurs veines parallèles à l'est et à l'ouest qui devront être vérifiées.

**Tableau 1 – Estimation des ressources minérales de Corner Bay (date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021)**

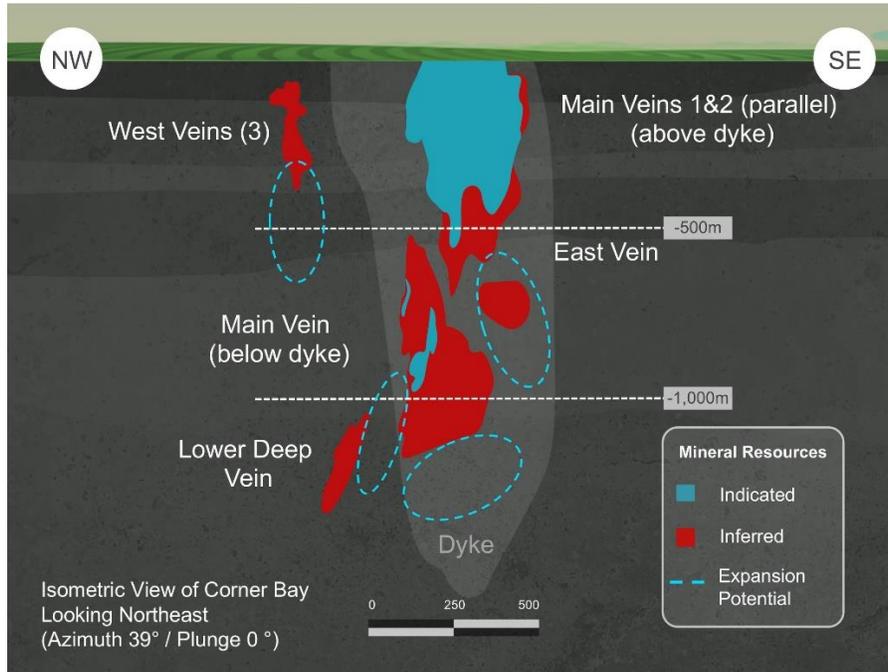
Catégorie	Veine	Tonnage (Mt)	Teneur en Cu (%)	Teneur en Au (g/t)	Contenu en Cu (Mlb)	Contenu en or (en milliers d'oz)
Indiquée	Veine Principale 1	1,77	2,56	0,27	100	15
	Veine Principale 2	0,50	2,87	0,27	32	4
	Principale sous le dyke	0,38	2,96	0,21	25	3
	<b>Total</b>	<b>2,66</b>	<b>2,68</b>	<b>0,26</b>	<b>157</b>	<b>22</b>
Présumée	Veine Principale 1	0,35	2,77	0,32	22	4
	Veine Principale 2	-	-	-	-	-
	Principale sous le dyke	3,39	3,09	0,25	231	27
	La plus profonde	0,42	5,43	0,44	51	6
	Veines Ouest	0,26	1,68	0,16	9,6	1,4
	Veine Est	0,11	2,91	0,21	7	1
	<b>Total</b>	<b>4,54</b>	<b>3,20</b>	<b>0,27</b>	<b>320</b>	<b>39</b>

Remarques :

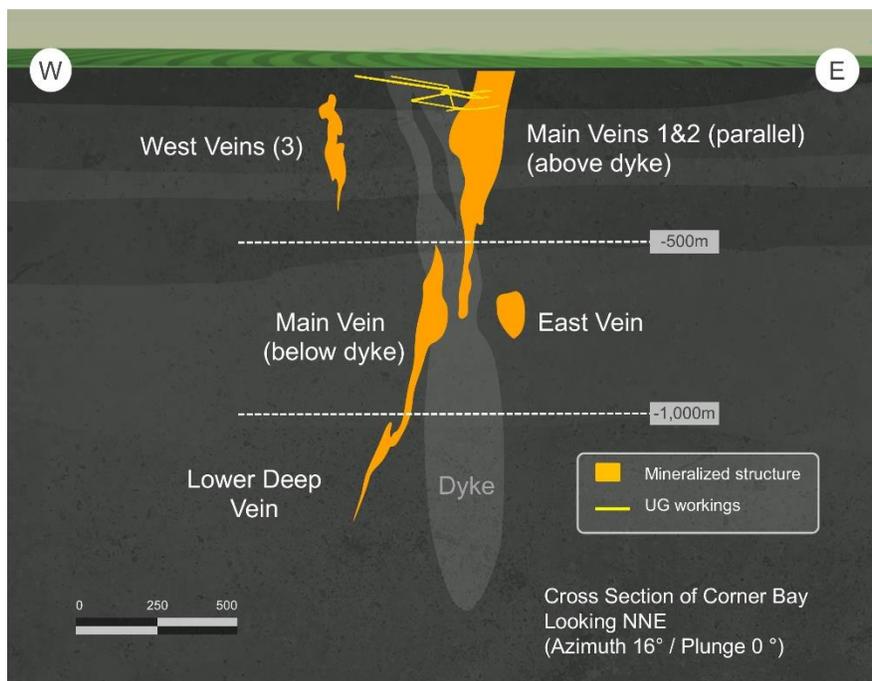
1. L'estimation des ressources minérales est conforme aux exigences de publication du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») et est classée conformément aux normes de définition de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales (les « normes de définition de l'ICM »).
2. Les ressources minérales ont été estimées selon un seuil de coupure de 1,3 % Cu.
3. Les ressources minérales ont été estimées en utilisant un prix à long terme pour le cuivre de 3,75 \$ US par livre, un taux de récupération métallurgique du cuivre de 95 % et un taux de change \$ US/\$ CA de 0,75.
4. La largeur d'exploitation minimale considérée est de deux mètres.

5. La densité apparente est de  $3,1 \text{ g/cm}^3$  pour les veines Principale 1 et Principale 2 au-dessus du dyke, de  $2,90 \text{ g/cm}^3$  pour la veine Est, de  $3,0 \text{ g/cm}^3$  pour la veine Principale sous le dyke et la veine La plus profonde et, pour les veines Ouest, de  $2,85 \text{ g/cm}^3$  pour les veines WV et WV2 et de  $2,92 \text{ g/cm}^3$  pour la veine WV3.
6. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée.
7. Les nombres ayant été arrondis, les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des composantes.

**Figure 1. Vue isométrique de Corner Bay montrant les ressources minérales et le potentiel d'expansion**



**Figure 2. Coupe transversale de Corner Bay montrant les secteurs minéralisés**



## **Méthodologie de l'estimation des ressources minérales**

L'ERM de Corner Bay est basée sur huit veines, soit trois se trouvent au-dessus du dyke principal, deux en dessous du dyke et trois du côté ouest du gîte. Pour cette estimation, les analyses des zones minéralisées n'ont subi aucun écrêtage des hautes valeurs en cuivre, la teneur de coupure des hautes valeurs en or est de 6,0 g/t et les composites ont deux mètres de long, à l'exception de la veine Principale sous le dyke, où des composites de pleine longueur ont été utilisées. Les domaines ont été estimés en modèles de blocs et sous-blocs, en utilisant comme approche d'interpolation l'inverse de la distance au carré (ID2) ou au cube (ID3) en trois passes. Une épaisseur minimale de 2 mètres a été appliquée à toutes les veines. Les ressources minérales indiquées correspondent aux secteurs où l'espacement entre les forages atteint jusqu'à 60 mètres et les ressources minérales présumées correspondent aux secteurs où l'espacement entre les forages varie entre 60 mètres et 100 mètres, avec un seuil de coupure du cuivre de 1,3 %.

La modélisation des domaines et des blocs de ressources minérales a été effectuée à l'aide des logiciels Leapfrog Geo et Edge. En plus des techniques de validation standards des données historiques et des bases de données, des procédures de validation des modèles fil-de-fer et des modèles de blocs (incluant une confirmation du volume des blocs versus les modèles fil-de-fer, des comparaisons statistiques des composites et des estimations des plus proches voisins) et des vérifications visuelles en section longitudinale ont été réalisées.

### **Gîte Corner Bay**

Le gîte Corner Bay a été découvert en 1982. En 1995, la propriété est acquise par Ressources MSV inc. qui se fusionnera par la suite avec Ressources Campbell inc. (« Campbell »). Plusieurs programmes de forage d'exploration se succèdent jusqu'en 2008. Une première estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 est réalisée en 2006. En 2008, Campbell entreprend un programme d'échantillonnage en vrac souterrain, comprenant le fonçage d'une rampe jusqu'à 115 mètres de profondeur et l'établissement de trois niveaux (55, 75 et 105 mètres). L'échantillon en vrac extrait lors du développement, soit 36 000 tonnes au total à une teneur moyenne de 2,48 % Cu et 0,44 g/t Au, a été traité à l'usine Copper Rand. Le taux de récupération est de 94,4 % pour le cuivre et de 81,5 % pour l'or.

Doré Copper, alors qu'elle était une société privée, a réalisé un programme de forage de 14 047 mètres (14 trous, incluant ceux avec déviation) en 2017-2018 et a publié une estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 en 2019. Les programmes de forage subséquents de la Société en 2020 et en 2021 ont permis, avec succès, d'accroître le gîte latéralement et en aval-plongée.

La propriété Corner Bay est située sur le flanc sud du Complexe du Lac Doré. Une séquence anorthositique est l'hôte du cisaillement minéralisé en cuivre, de direction approximativement nord-sud avec un pendage de 70° vers l'ouest, qui s'étend de la surface jusqu'à 1 300 mètres de profondeur (ouvert) et sur plus d'un kilomètre en longueur. Le gîte est recoupé par le dyke régional de l'Île Gabbro, un large dyke de diorite de direction nord-sud au pendage subvertical.

Le gîte de Corner Bay comprend quatre veines principales minéralisées (les veines subparallèles Principale 1 et Principale 2, la veine Principale sous le dyke et la veine La plus profonde) qui constituent la majeure partie du gîte et quatre autres plus petites veines parallèles (veines Ouest et veine Est) (figures 1 et 2). La veine Principale sous le dyke est la continuité sous-jacente de la minéralisation des veines Principale 1 et Principale 2, mais se trouve sous le dyke de l'Île Gabbro, comme son nom l'indique, et son pendage est de 80° vers l'ouest. La veine La plus profonde est une lentille plus profonde à l'intérieur du même cisaillement; sa direction est similaire à celle des autres veines, avec un pendage de 65° vers l'ouest. Le programme de forage en cours montre une continuité entre la veine Principale sous le dyke et la veine La plus profonde (résultats d'analyse en attente). Un prolongement latéralement dans cette partie du gîte est restreint, mais il demeure ouvert en profondeur. Découvertes et forées en 2020 et 2021, les veines Ouest correspondent à trois veines parallèles situées entre 60 mètres et 100 mètres sous la surface, à approximativement 400 mètres à l'ouest des veines Principale 1 et Principale 2. Elles sont subverticales et leur épaisseur varie de 0,5 mètre à 3,0 mètres. La structure minéralisée hôte de ces veines s'étend sur des centaines de mètres latéralement et demeure peu forée. Une nouvelle veine parallèle (veine Est) a été découverte à 200 mètres

à l'est de la veine Principale au-dessus du dyke. Les veines Ouest et Est sont ouvertes latéralement et en profondeur.

En général, l'épaisseur de la minéralisation varie de 0,4 mètre à plus de 20 mètres (les huit veines ont été modélisées avec épaisseur vraie minimum de deux mètres). La minéralisation est constituée principalement de pyrite et de chalcopyrite, avec par endroits de la pyrrhotite.

### **Personnes qualifiées**

L'ERM de Corner Bay a été préparée par Luke Evans, M. Sc., ing., et Marie-Christine Gosselin, B. Sc., géo., de SLR, toutes deux des « personnes qualifiées indépendantes » au sens attribué à ce terme dans le Règlement 43-101. Les personnes qualifiées n'ont connaissance d'aucun facteur environnemental, juridique, fiscal, socioéconomique, politique, lié aux permis, aux titres, à la commercialisation, ou tout autre facteur pertinent qui pourrait avoir une incidence importante sur les ERM.

Andrey Rinta, géo., gérant de l'exploration de la Société et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101, a révisé et approuvé l'information technique contenue dans ce communiqué de presse.

### **Webinaire public**

Ernest Mast, président et chef de la direction de Doré Copper, discutera de la mise à jour de l'ERM de Corner Bay, l'actif principal de la Société pour un éventuel réseau d'exploitation en étoile, lors d'un webinaire le mercredi 6 octobre à 12 h (heure de l'Est).

Pour participer au webinaire public, veuillez vous enregistrer ici, en indiquant vos nom et prénoms : <https://us06web.zoom.us/j/84095898479?pwd=eGVPTytxUXI4a2ZwYlBQNi9lQzhFUT09>

### **À propos de Doré Copper Mining Corp.**

Doré Copper Mining Corp. est une société d'exploration et de développement de cuivre-or située dans la région de Chibougamau au Québec (Canada). La Société se concentre sur la mise en œuvre de sa stratégie de développement d'exploitation en étoile, en faisant progresser ses principaux projets d'exploration à haute teneur en cuivre et en or et au passé connu vers un redémarrage des activités. Son objectif est d'atteindre une production annuelle de 60 Mlb d'équivalent de cuivre (ou 100 000 oz d'équivalent d'or).

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or<sup>2</sup>. Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de son usine d'une capacité de 2 700 t/j (usine Copper Rand).

Doré Copper prévoit la publication d'une EEP de son modèle d'exploitation en étoile en janvier 2022. Le programme de forage 2021 de 50 000 mètres de la Société est en cours sur ses propriétés dans le secteur Lac-Doré-Chibougamau, au Québec.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast  
Président et chef de la direction  
Téléphone : (416) 792-2229  
Courriel : [emast@Dorecopper.com](mailto:emast@Dorecopper.com)

Laurie Gaborit  
Vice-présidente, relations avec les investisseurs  
Téléphone : (416) 219-2049  
Courriel : [lgaborit@Dorecopper.com](mailto:lgaborit@Dorecopper.com)

Pour davantage d'information, veuillez visiter : [www.dorecopper.com](http://www.dorecopper.com)

Facebook : [Doré Copper Mining](https://www.facebook.com/DoreCopperMining)

LinkedIn : [Doré Copper Mining Corp.](https://www.linkedin.com/company/DoreCopperMiningCorp)

Twitter : [@DoreCopper](https://twitter.com/DoreCopper)

Instagram : [@DoreCopperMining](https://www.instagram.com/DoreCopperMining)

1. Estimation non auditée utilisant les dépenses d'exploration d'octobre 2017 au 30 juin 2021, divisées par l'augmentation du nombre total de livres de cuivre dans les ressources minérales. Les dépenses d'exploration incluent les coûts du forage, des

analyses, de la géophysique, de la géochimie ainsi qu'une partie des coûts indirects, comme les coûts liés à la consultation, à l'entretien, au déplacement et au soutien des activités. Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS.

2. Sources de données sur la production historique : Economic Geology, v. 107, pp. 963–989 - *Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada*, par François Leclerc *et al.* (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil Inc. pour Jessie Ressources Inc. (mine Joe Mann).

### **Information concernant les estimations de réserves et de ressources minérales**

*Les estimations de réserves minérales et de ressources minérales dans le présent communiqué ont été divulguées conformément aux dispositions du Règlement 43-101, lesquelles sont sensiblement différentes des exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), et les renseignements portant sur la minéralisation et les réserves minérales et les ressources minérales contenus dans les présentes pourraient ne pas être comparables à des renseignements similaires divulgués par des sociétés des États-Unis. Les exigences du Règlement 43-101 pour l'identification de « réserves » ne sont pas les mêmes que celles de la SEC, et les réserves présentées par la Société conformément au Règlement 43-101 pourraient ne pas être considérées comme des « réserves » en vertu des normes de la SEC. Selon les normes en vigueur aux États-Unis, la minéralisation ne peut être classée comme « réserves » à moins que la détermination ait été faite que la minéralisation pourrait être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. De plus, et sans limiter la généralité de ce qui précède, le présent communiqué utilise les expressions « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées ». Les investisseurs des États-Unis sont avisés que, bien que ces expressions soient reconnues et exigées en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, la SEC ne les reconnaissait pas dans le passé. Les investisseurs des États-Unis sont avisés qu'ils ne doivent pas supposer que des « ressources mesurées » ou des « ressources indiquées » seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en « réserves ». Les investisseurs des États-Unis doivent aussi comprendre que les « ressources présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et légale. L'on ne doit pas supposer que des « ressources présumées » existent, en tout ou en partie, qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables, ou qu'elles seront éventuellement converties en une catégorie supérieure. En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les « ressources présumées » ne peuvent servir de fondement pour des études de faisabilité ou de pré-faisabilité, sauf dans certains cas précis. La divulgation des « onces contenues » dans une ressource minérale est permise en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, toutefois la SEC ne permet normalement aux émetteurs de présenter la minéralisation qui ne constitue pas des « réserves » conformément aux normes de la SEC que sous la forme de tonnages et de teneurs en place, sans référence aux mesures unitaires. Par conséquent, les renseignements concernant les gîtes minéraux présentés dans ce communiqué pourraient ne pas être comparables aux renseignements publiés par des sociétés assujetties aux normes en vigueur aux États-Unis.*

*La SEC a adopté des modifications à ses règles de divulgation afin de moderniser les exigences de divulgation concernant les propriétés minières en vertu de la loi des États-Unis intitulée « Securities Exchange Act of 1934 », dans sa version modifiée (l'« Exchange Act »). Ces modifications sont entrées en vigueur le 25 février 2019 (les « règles de modernisation de la SEC »), et la conformité est exigée pour le premier exercice financier ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Selon les règles de modernisation de la SEC, les exigences de divulgation à l'égard des propriétés historiques pour les émetteurs miniers assujettis incluses dans le Industry Guide 7 en vertu de la loi des États-Unis intitulée « Securities Act of 1933 », dans sa version modifiée, seront révoquées et remplacées par les exigences de divulgation de la sous-section 1300 du Règlement S-K de la SEC. À la suite de l'adoption des règles de modernisation de la SEC, la SEC reconnaît désormais les estimations de « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées ». De plus, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » de façon à ce qu'elles soient « essentiellement similaires » aux exigences correspondantes en vertu du Règlement 43-101. Bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées », les investisseurs des États-Unis ne doivent pas supposer que la minéralisation dans ces catégories sera éventuellement convertie, en tout ou en partie, en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. La minéralisation décrite en ces termes comporte une plus grande part d'incertitude quant à son existence et à sa faisabilité que la minéralisation qui a été caractérisée à titre de réserves. Par conséquent, les investisseurs des États-Unis sont avisés qu'ils ne doivent pas supposer que les ressources minérales mesurées, ressources minérales indiquées ou ressources minérales présumées présentées par la Société sont ou seront éventuellement économiquement ou légalement exploitables. De plus, les « ressources minérales présumées » comportent une plus grande part d'incertitude quant à leur existence et au fait qu'elles pourront être légalement ou économiquement exploitées. Par conséquent, les investisseurs des États-Unis sont aussi avisés qu'ils ne doivent pas supposer que des « ressources minérales présumées » existent, en tout ou en partie. Rien ne garantit que les réserves minérales ou les ressources minérales que la Société pourrait présenter comme des « réserves minérales prouvées », des « réserves minérales probables », des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées » en vertu du Règlement 43-101 seraient les mêmes si la Société avait préparé les*

estimations de réserves ou de ressources conformément aux normes adoptées en vertu des règles de modernisation de la SEC.

Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée, bien qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. Les ressources minérales mesurées et indiquées sont suffisamment bien définies pour permettre de supposer raisonnablement de la continuité géologique et des teneurs et permettre l'application de paramètres techniques et économiques pour évaluer la viabilité économique des ressources minérales. Les ressources minérales présumées sont estimées en fonction de renseignements limités qui ne sont pas suffisants pour vérifier la continuité de la géologie et des teneurs ni permettre l'application de paramètres techniques et économiques. Les ressources minérales présumées sont trop spéculatives d'un point de vue géologique pour que l'on puisse y appliquer des considérations économiques qui permettraient de les classer en tant que réserves minérales. Il n'y a aucune certitude que des ressources minérales de toute catégorie pourront être converties en réserves minérales en poursuivant l'exploration.

### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échéancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Les énoncés prospectifs spécifiques au présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, l'augmentation substantielle du volume pour l'ERM de Corner Bay constituant un changement radical important relativement au potentiel économique d'une exploitation minière sous terre, la réalisation d'une EEP d'ici janvier 2022, l'existence d'un important potentiel d'exploration permettant d'accroître davantage l'ERM, la démonstration de paramètres économiques des plus intéressants pour notre exploitation en étoile, l'objectif de poursuivre le forage d'exploration à partir de la surface à Corner Bay et d'entreprendre le forage intercalaire en 2022, l'étude faisabilité prévue au début de 2023, la mise en œuvre d'une stratégie de développement en étoile en faisant progresser les principaux projets à haute teneur en cuivre-or en terrain connu de la Société vers un redémarrage des opérations et l'objectif de la Société d'atteindre une production annuelle de 60 Mlb d'équivalent de cuivre (ou de 100 000 oz d'équivalent d'or).

Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

**La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.**